

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE) S'ENGAGENT POUR LE LOGEMENT DES SALARIÉS

Philippe de Clerville et Eric Oger, respectivement Président et Vice-président du Comité régional Action Logement des Pays de la Loire, et David Samzun, Président de la CARENE, représenté par Jérôme Dholland, Vice-président en charge de l'Habitat, ont signé ce mercredi 11 juillet une convention-cadre de territoire en faveur du logement des salariés de Saint-Nazaire agglomération.

Dans un contexte de phase économique porteuse et d'accueil de nouveaux actifs, la CARENE a affirmé, au travers de son dernier PLH, sa volonté d'amplifier les actions visant son attractivité résidentielle. Acteur historique du logement, Action Logement œuvre depuis plus de 60 ans pour favoriser le parcours résidentiel des salariés d'entreprises. Cette convergence d'engagements a conduit naturellement la CARENE et Action Logement à collaborer autour de l'articulation très forte entre logement et développement économique.

La signature de cette convention témoigne ainsi de l'objectif partagé de favoriser le lien emploi-logement en optimisant la mobilisation des dispositifs d'intervention d'Action Logement au profit principalement des salariés d'entreprises et des jeunes, en synergie avec les actions menées par la CARENE sur son territoire dans le cadre de sa propre politique.

Le PLH adopté en 2016 a confirmé le volontarisme de la CARENE en matière d'habitat en fixant comme objectifs prioritaires la requalification et la rénovation du parc existant, notamment celui issu de la reconstruction, et la réalisation de 6 300 logements neufs, dont 2 000 locatifs sociaux.

Au cœur des territoires, Action Logement s'engage aux côtés des politiques locales de l'habitat dans la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice des salariés et de l'emploi. Dans le cadre de cette convention, ces actions s'articulent autour de 3 axes :

1. OPTIMISER LES DISPOSITIFS

- Améliorer l'information des salariés et des jeunes actifs ou en formation par une meilleure coordination et des interventions conjointes.
- Mener à bien le projet de Maison de l'Habita(n)t.
- Coordonner les politiques d'accueil, d'information des demandeurs et d'attribution dans le logement social en associant les différents acteurs autour des orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement.
- Favoriser l'accession abordable à la propriété via trois leviers : un prêt à taux zéro, la cession de lots à prix abordables et la vente HLM.

- Faciliter l'accès au logement des jeunes par leur accompagnement et solvabilisation, le développement de la lisibilité des dispositifs existants et l'amplification de la production de logements temporaires (dispositif Visale, plateforme alternants, ...).

2. CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

- Contribuer à la rénovation énergétique du parc privé pour les propriétaires bailleurs grâce aux aides proposées dans le cadre de "Louer pour l'Emploi" et du dispositif "LOCARENE".
- Déployer l'expérimentation du dispositif "Louer pour l'Emploi" destiné à accompagner la mobilité géographique des actifs et renforcer ainsi le lien emploi-logement.
- Participer au volet logement du dispositif Cœur de Ville.

3. FINANCER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les programmes de renouvellement urbain et leur financement feront l'objet d'une convention pluriannuelle courant 2018 entre la CARENE et Action Logement. Trois quartiers d'intérêt régional sont concernés : Ville Ouest, Petit Caporal et Robespierre-Prézégat. Le NPNRU doit permettre d'aboutir à une mutation des quartiers, de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle en développant la diversité de l'habitat et des fonctions.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 65 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACT PRESSE

CARENE

Communication externe : Ameline Vivier – 02 40 00 41 97 - viviera@mairie-saintnazaire.fr

Action Logement

Communication Pays de la Loire : Claire Quillard - 02 40 20 62 71 - 06 18 90 69 02 claire.quillard@actionlogement.fr